



Mairie
de
Quilly

Téléassistance

Le CCAS instruit les dossiers de demande d'installation de la téléassistance qui sont ensuite envoyés au Département et à la société VITARIS, prestataire de service qui est mandaté par le Département.

Utile en cas de chute, malaise, difficulté temporaire, la téléassistance permet aux personnes âgées et handicapées, isolées ou sortant d'hospitalisation, de se mettre très rapidement en rapport avec le centre d'écoute sans avoir à décrocher son téléphone 7j/7 et 24h/24.

Le tarif est modulable en fonction des ressources et il n'y a pas de condition d'âge.

La demande d'installation est à effectuer à la Mairie.

[En savoir plus sur la téléassistance.](#) 

Formule classique

Chaque abonné dispose d'un boîtier raccordé à une ligne téléphonique. Une pression sur un déclencheur (médaillon ou montre) met la personne en relation avec le centre d'écoute téléassistance et permet de dialoguer sans décrocher le téléphone. Selon la nature de l'appel, les professionnels évaluent la situation et peuvent contacter ou faire intervenir les proches ou les services d'urgence.

Des services complémentaires peuvent également être proposés pour le même coût :

- Un détecteur de chute. Intégré au déclencheur porté en médaillon, il permet en cas de chute de provoquer automatiquement un appel au centre d'écoute téléassistance.
- Un détecteur de fumée qui permet, en cas de fumée, de déclencher une alarme et d'envoyer un signal au centre d'écoute.
- Une assistance pour les imprévus du quotidien : mise en relation avec un prestataire fiable pour des interventions d'urgence liées à la sécurité de la personne et de son logement (électricité, serrurerie...)



© Département de Loire-Atlantique

Formule GSM

Les prestations offertes restent les mêmes que la formule classique mais la personne dispose en plus d'un téléphone mobile adapté avec dispositifs d'assistance qui lui permet d'être couvert quel que soit l'endroit où il se trouve : à l'intérieur comme à l'extérieur de sa maison.

- Touche SOS avec géolocalisation pour appel d'urgence
- Possibilité d'intégrer une 2ème carte SIM pour passer des appels téléphoniques classiques
- Appel facilité de 4 numéros à l'aide de touches pré-programmables en façade

L'abonné peut bénéficier de la téléassistance même s'il ne dispose pas de ligne fixe, en utilisant un boîtier sans fil fourni par le Département.

Il n'aura pas à souscrire à un abonnement de téléphone fixe.